

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2018**

**DÉLIBÉRATION N° 2018-64 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DU PARC NATUREL  
MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article R.131-28-7-3°-b ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

Le rapport d'activités pour 2017 du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, adopté le 8 novembre 2018 par le Conseil de gestion du Parc, est approuvé.

Le Directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président  
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN